

www.artgallery.ch
CONTRAT ArtGalery
ENTRE

Michel Zimmermann
Rue du Clos 12
1800 Vevey

ci-après désigné par ArtGallery

et

.....
.....
.....
.....
.....

ci-après dénommé Artiste.

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 – Objet du contrat

Publication des données concernant l'Artiste sur le site internet ArtGalery

Article 2 – Fonctionnalités de ArtGalery

Le site internet ArtGalery met à disposition de l'Artiste les fonctionnalités suivantes :

1. Présenter la biographie de l'Artiste ainsi que sa photo, son adresse et ses prochaines expositions
2. Permettre un contact direct via son e-mail et créer un lien direct sur son propre site ou celui de sa galerie
3. Publier les . . . oeuvres de l'Artiste avec pour chaque oeuvre : catégorie (peinture, sculpture, photographie, ...), technique utilisée (gouache, huile, collage, pierre, ...), le style (abstrait, ...) et les mots-clés associés à l'œuvre.
4. Permettre aux internautes de rechercher des oeuvres en fonction des critères vus sous le chiffre 3
5. Permettre aux internautes de rechercher les artistes répondant à une catégorie et un style.
6. Visualiser le DiArtporama : ensemble aléatoire des oeuvres du site selon le choix d'une catégorie, un style et/ou une technique

Article 3 - Redevance

Le montant des prestations tels que décrit dans l'article 2 est de Frs . . . - annuel, payable à 30 jours en début de chaque période contractuelle.

Chaque année un rabais est accordé lorsqu'un autre artiste rejoint le site sur recommandation de l'Artiste (50 % pour le premier et 10 % pour les suivants), ceci étant valable pour la période contractuelle.

Toute modification de prix est notifiée par courrier avant le renouvellement annuel.

Article 4 – Durée du contrat

Le contrat est signé pour une durée de 1 année. Il est renouvelé tacitement d'année en année sauf dénonciation par l'une des deux parties 1 mois avant la date d'échéance et cela par lettre recommandée.

Article 5 – Prestations d'ArtGallery

ArtGallery inclut dans le prix du contrat, les services suivants :

1. la mise à jour du site avec les nouvelles données personnelles de l'Artiste.
2. la publication de ... œuvres ainsi que la possibilité de remplacer celles-ci une fois dès la 2^{ème} année
3. la mise à jour du site avec les prochaines manifestations de l'Artiste

Article 6 – Responsabilité

Les droits de publication des œuvres sur le site sont sous la responsabilité de l'Artiste.

Article 7 - For juridique

Pour tous les litiges éventuels qui pourraient résulter du présent contrat, les parties reconnaissent le for de Vevey (Vaud)

Fait en deux exemplaire à

le

Michel Zimmermann

l'Artiste